Théo LAFARGE
Certifié par yousign

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 208	501	2 708	856
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	1 000		1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**4 208**	**501**	**3 708**	**1 856**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	336 293	111 049	225 243	685 689
	Autres créances	202 984		202 984	150 159
	Charges constatées d'avance				42 931
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	96 553		96 553	90 959
	Total de l'actif circulant (IV)	**635 830**	**111 049**	**524 781**	**969 738**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**640 039**	**111 550**	**528 488**	**971 594**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à moins d'un an 424 712 865 719

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000)	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	85 049	83 362
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**16 286**	**1 687**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**102 436**	**86 149**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 000	1 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 297	712 918
	Dettes fiscales et sociales	76 266	169 928
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	490	1 599
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**426 053**	**885 445**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**528 488**	**971 594**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	426 053	885 445
(2)	Dont emprunts participatifs		

Annexe

Cabinet d'Expertise Comptable

Comptabilité - Fiscalité - Paie - Audit

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **528 488** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **2 051 457** euros
  - un total charges de **2 035 171** euros

  - dégage un résultat de **16 286** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS ABM GROUPE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 05/09/2017, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

ABM GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 66 rue Président Edouard Herriot
Chez 66EH, 69002 LYON
911 250 223 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 16 286,19 euros en totalité au compte « **autres réserves** ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Théo LAFARGE
P/ LAFARGE HOLDING COMPANY

